

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250604-DEC2025-046-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-046

**Objet : Convention avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise –
Année 2025**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) adhère à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

CONSIDERANT le programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour l'année 2025, qui précise les activités à engager et le montant des subventions versées par chacun de ses membres ;

CONSIDERANT la convention 2025, présentée en annexe, qui définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le montant de la subvention de la CCPA pour la réalisation de ce programme ;

- **DECIDE** de signer la convention 2025 avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- **PRECISE** que le montant de la convention s'élève à 9 600 € pour l'année 2025, soit 12 jours de travail.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juin 2025

Publiée le **24 JUIN 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 4 juin 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

